

Pépité Centre Val de Loire



PEPITE Centre Val de Loire est le Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat des universités et établissements du Centre Val de Loire.

Son objectif premier est de développer l'esprit d'entreprendre des étudiants à travers la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à la création et reprise d'entreprise.

PEPITE donne la chance à tous les étudiants et jeunes diplômés de cultiver leur esprit d'entreprendre, d'améliorer leurs connaissances sur les entreprises qui les accueilleront et de monter des projets originaux, créatifs et innovants ! De nombreux dispositifs sont mis en place au sein de notre pôle, en fonction de vos objectifs.

La diversité de nos actions nous permet de répondre à chacun d'entre vous, quel que soit vos besoins et vos motivations.

PEPITE Centre Val de Loire ouvre les portes à l'entrepreneuriat !

Nos actions

- [Statut « étudiant-entrepreneur »](#)
- [Créa Campus : le concours régional de création d'entreprise](#)
- [PEPITE Starter](#)
- [Certificat Universitaire « Entrepreneuriat, Innovation et Stratégie »](#)
- Accompagnement individuel dans le montage de vos projets
- Mise en relation avec les partenaires territoriaux
- Visites d'entreprises
- Startup week-end
- TedX

On parle de PEPITE



LesEchos

**« Il y a ceux qui regardent le monde tel qu'il est... et se demandent pourquoi ?
Et ceux qui imaginent le monde tel qu'il devrait être... et se disent pourquoi pas ? »**
- George Bernard Shaw



Contacts

[Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle \(MOIP\)](#)

Contact - Pépite Centre

Chargées d'entrepreneuriat étudiant

Caroline Renoux
Tél. : 02.47.36.79.81

Mathilde DE KONINCK
Tél : 02.47.36.80.51

pepите@univ-tours.fr

pepите-centre.fr



Le statut Étudiant Entrepreneur

LE STATUT D'ÉTUDIANT ENTREPRENEUR
Un cadre protecteur et incitatif offert à ceux qui créent et innovent

**VOUS ÊTES ÉTUDIANT·E
OU JEUNE DIPLOMÉ·E** | **VOUS AVEZ UN PROJET
DE CRÉATION D'ENTREPRISE** | **VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DU NOUVEAU
STATUT D'ÉTUDIANT ENTREPRENEUR**

À qui s'adresse le statut national d'étudiant entrepreneur ?

- Il s'adresse principalement aux jeunes bacheliers, étudiants, diplômés de moins de 28 ans, âgés limités pour bénéficier du statut social étudiant.
- Il ne repose sur aucune condition de diplôme, excepté le baccalauréat ou équivalent.

Quels sont les avantages du statut d'étudiant entrepreneur ?

- Accès à son diplôme dédié à l'entrepreneuriat, le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.
- Pour les jeunes diplômés, prolongation des avantages étudiants (couverture sociale, réductions transports...), via l'inscription au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.
- Possibilité de valider un engagement d'études : l'étudiant peut travailler sur son projet entrepreneurial à la place d'un stage ou de son projet de fin d'études.
- Reconnaissance du projet d'entreprise comme une composante du parcours de formation (onéda ECTE).
- Accès aux espaces de travail collaboratif du PEPIE* (co-working, tables...).
- Accompagnement par deux tuteurs, un enseignant et un référent externe, dans le cadre du PEPIE*.
- Possibilité de signer un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) avec une structure type incubateur ou autre.

Qui délivre le statut d'étudiant entrepreneur ?

- Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, après examen du projet par le PEPIE du campus auquel l'étudiant est rattaché.

Jun 2014
enseignementsup-recherche.gouv.fr

* Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPIE)